

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE
LA CHAPELLE SAINT LAURIAN

OBJET :

**Avis sur le projet éolien « Le Jusselin »
sur la commune de
La Chapelle Saint Laurian**

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 07

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le trois novembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de **LA CHAPELLE SAINT-LAURIAN**, dûment convoqué,
s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur AUGER Sylvain, Maire**.

Date de convocation : 23 octobre 2020

Présents : Mmes BODIN Sylvie – CHRETIEN Pascale – MESNARD Sylvie

MM LANCHAIS Vincent – METIVIER Frédéric – PELLETIER Jean-Louis – RIVIERE Bernard –
RIVIERE Nicolas - ROBERT Didier

Absents : Mme HABAULT Marie-Hélène

Secrétaire de séance : Mme BODIN Sylvie

Le conseil municipal de la Chapelle Saint Laurian, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
METIVIER Frédéric, 1^{er} adjoint au maire.

Monsieur AUGER Sylvain, maire de la commune, Monsieur RIVIERE Bernard, 2^{ème} adjoint,
Monsieur RIVIERE Nicolas, 3^{ème} adjoint et Madame HABAULT Marie-Hélène en tant que conseillère
municipale, ne peuvent pas participer au conseil municipal étant directement ou indirectement (liens
conjugaux ou familiaux) soit propriétaires, soit exploitants de parcelles situées dans la zone d'étude
du projet éolien.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Environnement,

Vu l'enquête publique du 25 septembre 2020 au 27 octobre 2020 inclus,

Vu les précédentes délibérations du 26 octobre 2016 et du 14 novembre 2019 autorisant la
société NEOEN à réaliser les études de faisabilité d'un projet éolien, à déposer un dossier de
demande d'autorisation environnementale et à utiliser les voies communales du domaine public de
la commune.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide**

- De formuler un avis favorable sur ce projet
 - o 6 voix pour
 - o 1 voix contre

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie, le 05 novembre 2020

Le 1^{er} adjoint,


METIVIER Frédéric